

Série de webinaires *Action parlementaire sur l'IA*

Contrôle parlementaire en matière d'IA : premières expériences et enseignements tirés

20 mai 2026



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Points clés à retenir

Le 20 mai 2026, l'Union interparlementaire (UIP) a organisé un [webinaire](#) sur le thème *Contrôle parlementaire en matière d'IA : premières expériences et enseignements tirés*. Il s'agissait du premier webinaire de la série intitulée *Action parlementaire sur l'IA*, qui examine la manière dont les parlements gèrent l'impact de l'intelligence artificielle (IA) à travers leurs fonctions essentielles, et vise à faciliter les échanges et l'apprentissage entre pairs parmi les parlementaires et le personnel travaillant sur des questions similaires. Dans le cadre de leur mission de contrôle, les parlements du monde entier commencent à examiner de près l'utilisation de l'IA par les gouvernements, à contrôler les marchés publics relatifs aux systèmes d'IA, à veiller à l'efficacité des organismes de régulation et à exiger que les acteurs du secteur privé qui développent et déploient l'IA rendent des comptes. Il s'agit toutefois d'un domaine d'intervention parlementaire technique, complexe et en constante évolution.

Ce webinaire a réuni deux parlements dotés de programmes de contrôle actifs mais très différents en matière d'IA. Le premier était le Parlement d'Afrique du Sud, où une commission parlementaire permanente examine de près l'élaboration d'une politique nationale en matière d'IA, collabore avec les autorités de régulation et renforce les capacités du Parlement à légiférer sur l'IA et à l'utiliser. Le second était le Parlement d'Irlande, qui a mis en place une Commission interdisciplinaire dédiée à l'IA afin de contrôler l'adoption de cette technologie dans l'ensemble des ministères et de favoriser une meilleure compréhension de l'IA au sein du Parlement et auprès du public. Ces deux études de cas ont montré que les modèles d'organisation du contrôle de l'IA par les parlements peuvent varier, mais elles ont également mis en évidence les bonnes pratiques émergentes, les enseignements tirés et certains défis communs.

Ce webinaire s'inscrivait dans le prolongement de la résolution de l'UIP intitulée [L'impact de l'IA sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit](#) (adoptée par la 149^e Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue à Genève, Suisse, en octobre 2024), de la [Déclaration de Kuala Lumpur : Les parlements et l'IA responsable](#) (adoptée lors de la conférence parlementaire intitulée *Le rôle du parlement dans l'élaboration d'une IA responsable*, qui s'est tenue à Kuala Lumpur, Malaisie, en novembre 2025), ainsi que de la motion [Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle](#) (adoptée par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme lors de la 152^e Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue à Istanbul, Türkiye, en avril 2026). Ce programme de travail vise à aider les parlements à mettre en œuvre ces instruments en menant des actions en matière d'IA dans le cadre de leurs fonctions

législatives, de contrôle et d'engagement auprès du public, ainsi que par le biais d'échanges internationaux et de renforcement des capacités en matière d'IA au sein des parlements.

Ressources :

- Vidéo du webinaire sur la [chaîne de l'UIP sur YouTube sur l'intelligence artificielle](#)
- Résolution de l'UIP [L'impact de l'IA sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit](#) (Octobre 2024)
- [Déclaration de Kuala Lumpur : Les parlements et l'IA responsable](#) (Novembre 2025)
- Motion de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulée [Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle](#) (Avril 2026)

Contexte général : pourquoi le contrôle parlementaire est-il si important aujourd'hui ?

Ouvrant le débat, M. Alexander Kriebitz (UIP) a présenté le contexte général. Le développement et l'adoption de l'IA progressent à un rythme sans précédent par rapport aux transitions technologiques antérieures. Les grands modèles linguistiques réinventent la manière dont les citoyens accèdent à l'information et au savoir. L'IA est intégrée dans des systèmes physiques – robotique, drones, véhicules autonomes – ainsi que dans des applications neuroscientifiques telles que les interfaces cerveau-machine, ce qui soulève des questions de sécurité, de vie privée, de droits cognitifs et de dignité humaine. Les chercheurs en IA avertissent que les capacités de cette technologie dépassent la recherche sur ses effets sociétaux.

C'est précisément cette lacune que le contrôle parlementaire est le mieux à même de combler : exercer un contrôle démocratique sur une technologie dont le développement progresse plus vite que les connaissances sur ses conséquences, veiller à ce que les choix relatifs à l'IA fassent l'objet d'un débat ouvert, et garantir que ceux qui prennent ces décisions – notamment les gouvernements, les organismes de contrôle et les acteurs privés – soient tenus de rendre des comptes.

Parlement d'Afrique du Sud : contrôle de l'élaboration d'une politique nationale en matière d'IA

Mme Khusela Sangoni (députée à l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud et Présidente de la Commission parlementaire chargée des communications et des technologies numériques) a présenté trois propositions préliminaires : la gouvernance de l'IA est un domaine émergent, avec environ 95 des 195 États membres des Nations Unies ayant adopté des stratégies nationales en matière d'IA, et de nettes disparités Nord-Sud ; les enjeux prioritaires eux-mêmes évoluent rapidement, la souveraineté des données, les biais algorithmiques et d'autres préoccupations apparaissant et disparaissant tour à tour de l'ordre du jour ; et les parlements ne peuvent régler efficacement ce qu'ils ne comprennent pas encore pleinement. Pris ensemble, ces points appellent à une approche mesurée – ni précipitation législative, ni retard dans l'engagement – et soulignent encore davantage l'importance du contrôle parlementaire.

En Afrique du Sud, le débat national sur l'IA a pris de l'ampleur grâce à la Commission présidentielle sur la quatrième révolution industrielle, créée en 2022, qui a identifié l'IA comme une priorité stratégique et recommandé l'élaboration d'une politique nationale, la mise en place de cadres de gouvernance éthique, une coordination institutionnelle et des

investissements dans l'acquisition de compétences. Ce processus a délibérément été mené dans une optique multipartite associant le Gouvernement, les représentants syndicaux, le monde universitaire, les entreprises et la société civile. Cette approche reflétait un enseignement fondamental : la gouvernance de l'IA est une question de société, et non une simple question technologique.

Au Parlement, la Commission a suivi de près l'élaboration d'une politique nationale en matière d'IA. Le cadre politique proposé prévoit la création d'une autorité de régulation chargée de veiller au respect des règles par les organisations, d'un comité d'éthique de l'IA, d'un bureau du médiateur, d'un centre dédié à la sécurité de l'IA, ainsi que d'un fonds d'assurance destiné à traiter les dossiers et, le cas échéant, à indemniser les citoyens lésés par des systèmes algorithmiques lorsque la responsabilité juridique est incertaine. Un projet de politique a été publié pour consultation publique début 2026, puis retiré à la suite des contributions du public, notamment des remarques indiquant que certaines sections avaient été rédigées à l'aide de l'IA. Comme l'a souligné Mme Sangoni, cette expérience a mis en évidence un principe important : la gouvernance de l'IA doit incarner les valeurs qu'elle cherche à protéger – transparence, redevabilité, consultation et confiance du public.

Dans le cadre de sa mission de contrôle, la Commission a constaté que la législation en vigueur, notamment la loi sur la protection des données personnelles et la loi sur la cybercriminalité, n'était pas conçue pour traiter les préjudices spécifiques à l'IA, tels que les biais algorithmiques, la prise de décision automatisée et les contenus virtuels. La Commission travaille en étroite collaboration avec les autorités de régulation existantes, notamment le Film and Publication Board, et entend modifier la législation fondamentale, en particulier la loi sur les communications électroniques. En parallèle, le Parlement renforce ses propres capacités institutionnelles afin de contrôler l'IA, notamment son utilisation au sein même du Parlement. Un programme de formation de base est en cours de déploiement à l'intention des parlementaires, sous la direction du Vice-Président de l'Assemblée. En outre, des applications d'IA sont à l'étude dans divers domaines – suivi des projets de loi, interprétation multilingue, transcription automatisée, gestion des documents, soutien à la recherche et participation citoyenne – avec l'aide d'un outil sur mesure, GovTrack.

Point clé à retenir : le contrôle parlementaire de l'IA ne peut attendre la mise en place d'une réglementation parfaite. Les parlements doivent s'engager alors même que les cadres politiques sont en constante évolution, en s'appuyant sur les lois existantes lorsqu'elles s'appliquent, en développant une expertise interne et en veillant à ce que la gouvernance de l'IA demeure résolument centrée sur l'humain et ancrée dans les valeurs constitutionnelles.

Parlement d'Irlande : une Commission interdisciplinaire dédiée à l'IA

M. James Geoghegan (membre de la Chambre des représentants d'Irlande et Vice-Président de la Commission mixte sur l'intelligence artificielle) a décrit une approche institutionnelle différente. En novembre 2024, le Parlement irlandais a créé une Commission spéciale autonome exclusivement dédiée à l'IA, dotée d'un mandat initial de deux ans et demi. Contrairement à la plupart des commissions parlementaires, qui reflètent les différents ministères, la Commission mixte sur l'intelligence artificielle a une vocation transversale : elle contrôle l'utilisation et l'adoption de l'IA dans l'ensemble des ministères et a pour mission de favoriser une meilleure compréhension de cette technologie tant au sein du Parlement que

parmi le grand public. Afin d'étayer ces travaux, la Commission a mené de larges consultations auprès des parties prenantes, notamment des organisations de la jeunesse, de défense des personnes handicapées et de défense des droits de la personne, et a organisé ses travaux par thèmes autour de l'IA dans la démocratie, l'éducation, la justice et les services publics, ainsi que sur la question des images, des deepfakes et du consentement.

Le contexte irlandais revêt une importance particulière, car certaines des plus grandes entreprises mondiales du secteur de l'IA sont fortement implantées dans le pays. L'Irlande assurera également la présidence du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2026 – une position à partir de laquelle elle entend influencer les évolutions au niveau européen, notamment la mise en œuvre de la loi européenne sur l'IA. L'approche nationale adoptée pour la mise en œuvre de la loi européenne sur l'IA en Irlande est également remarquable : plutôt que de désigner une autorité de régulation unique, le Gouvernement a opté pour un modèle décentralisé dans lequel 15 régulateurs sectoriels exercent leurs compétences dans leurs domaines respectifs, tandis qu'un nouvel organisme autonome – l'AI Office of Ireland – assure la coordination, apporte son expertise et fournit un soutien. Les travaux de la Commission ont suivi cette approche, en s'appuyant sur des données provenant de l'ensemble des services gouvernementaux et de parties prenantes externes.

La Commission a publié son premier bilan intermédiaire en décembre 2025, formulant notamment les recommandations suivantes : renforcer les capacités institutionnelles des organismes de régulation qui seront compétents en matière d'IA ; créer un Observatoire des compétences en IA afin d'appuyer l'AI Office of Ireland ; identifier les lacunes en matière de compétences et les risques de perturbation du marché du travail ; et introduire des dispositions relatives à la vie privée, à la protection des données et au droit d'auteur. En externe, la Commission s'appuie largement sur le Conseil consultatif sur l'IA, un organisme non statutaire composé d'universitaires créé en 2024, et travaillera en étroite collaboration avec le Conseil consultatif permanent qui sera mis en place parallèlement au nouvel AI Office of Ireland. En interne, les parlementaires utilisent Microsoft Copilot dans des conditions contrôlées afin de garantir une application institutionnelle sûre de l'IA.

Point clé à retenir : une commission spécialisée et intersectorielle offre une "vue d'ensemble" de l'IA à l'échelle gouvernementale, renforce l'expertise des législateurs et favorise la compréhension du public. Les premières conclusions du Parlement irlandais indiquent que l'examen de l'IA est un travail de longue haleine et qu'un modèle de commission permanente peut constituer le dispositif institutionnel le plus approprié à long terme pour assurer le contrôle de l'IA.

Nouveaux principes relatifs au contrôle parlementaire de l'IA

Les études de cas, associées aux interventions des parlementaires et des membres du personnel en Afrique, dans la région arabe, en Asie et en Europe, ont mis en évidence un ensemble de principes communs sur la manière dont les parlements peuvent aborder la question du contrôle de l'IA. La liste ci-dessous reprend les thèmes qui ont été abordés au cours de la séance.

- **Considérer le contrôle de l'IA comme un processus continu.** L'IA évolue plus rapidement que la plupart des systèmes réglementaires. Le contrôle doit donc être proactif et continu tout au long de la législature, et permettre de réexaminer les enjeux à mesure que la technologie et ses répercussions évoluent. Même en l'absence d'une loi globale sur l'IA, les parlements

peuvent examiner la manière dont les acteurs du secteur public et privé développent et utilisent l'IA, mener des enquêtes sur les enjeux émergents et s'appuyer sur ces données factuelles pour élaborer la législation future.

- **Partir des lois existantes.** Les parlements disposent généralement déjà de cadres juridiques qui s'appliquent, en partie, à l'IA : protection des données, cybercriminalité, échanges électroniques, égalité et droit de la concurrence. Les parlements peuvent commencer par recenser les domaines dans lesquels ces cadres s'appliquent, ceux où ils présentent des lacunes et ceux où une nouvelle législation s'avère nécessaire.
- **Développer l'expertise du parlement en matière d'IA.** Pour assurer un contrôle efficace, il est nécessaire que le parlement dispose de capacités institutionnelles en son sein même, tant au niveau des parlementaires que du personnel. Une formation initiale, des conseillers spécialisés et l'accès à une expertise externe (conseils universitaires, services de recherche, société civile) font partie intégrante de ce dispositif.
- **Veiller à ce que le contrôle s'appuie sur la participation du public.** La gouvernance de l'IA est un enjeu de société. Les parlements sont les mieux à même de rassembler la société civile, le monde universitaire, le secteur privé et les populations touchées autour d'un débat public, et pour veiller à ce que la politique en matière d'IA soit élaborée par les personnes qu'elle concerne et leur rende des comptes.
- **Accorder une attention particulière à la cybersécurité dans le cadre du contrôle de l'IA.** L'IA bouleverse le paysage de la cybersécurité, à la fois comme outil de défense et comme vecteur d'attaque. Les parlements doivent collaborer avec les autorités nationales chargées de la cybersécurité et intégrer les enjeux liés à la cybersécurité dans leurs travaux sur l'IA.
- **Ancrer le travail dans les échanges internationaux.** Les parlements ne font pas face à cette situation seuls. Les échanges entre pairs, que ce soit par l'intermédiaire de l'UIP ou par des voies bilatérales et régionales, accélèrent l'apprentissage et aident à identifier les préoccupations communes. La Déclaration de Kuala Lumpur offre une base commune pour l'action parlementaire.

Ce qu'il ressort des échanges

Ce débat ouvert a donné lieu à des interventions de la part des parlements de Bahreïn, d'Égypte, du Kenya, d'Afrique du Sud, de Tunisie et d'autres pays. Un compte rendu plus détaillé des questions-réponses est disponible sous forme de document annexe. Les thèmes ci-dessous donnent une idée de l'orientation qu'ont pris les échanges.

Concilier réglementation et innovation, et éviter le dilemme réglementaire

M. Shaik I. Subrathie (député à l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud et membre de la Commission parlementaire chargée des communications et des technologies numériques) a demandé comment les parlements évitaient d'étouffer l'innovation lorsqu'ils réglementaient l'IA, en s'appuyant sur les points de vue exprimés lors d'un sommet mondial sur la technologie organisé en 2025 en Inde. M. Geoghegan a fait remarquer que les États membres de l'UE avaient, dans l'ensemble, conclu qu'il fallait redoubler d'efforts pour soutenir l'innovation, avec une simplification des principales lois en cours, mais que les protections contre les préjudices – notamment les contenus pédopornographiques en ligne et les images intimes non consensuelles d'adultes – étaient renforcées, et non affaiblies. La protection des valeurs fondamentales n'exige pas que l'innovation soit sacrifiée, mais elle nécessite de définir clairement quelles limites sont non négociables. M. Ali A. Ahmed (Parlement du Kenya), citant le projet de loi de 2026 sur l'intelligence artificielle de son pays, a formulé un dilemme

connexe : comment les parlements peuvent-ils éviter à la fois de légiférer trop tôt sur une cible mouvante et d'attendre trop longtemps ? La discussion a mis en évidence certains éléments de réponse : partir de la base juridique existante ; recourir à des enquêtes et à des auditions pour alimenter le débat politique ; intégrer une certaine souplesse dans la nouvelle législation ; et apprendre de ses pairs.

Capacités, contexte et utilisation de l'IA au parlement

Mme Annelie Lotriet (Vice-Présidente de l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud) a décrit les efforts déployés pour mettre en œuvre le [Cadre de maturité pour l'IA dans les parlements](#) de l'UIP et pour éliminer les cloisonnements entre le personnel et les parlementaires au sein de l'institution, notamment en ayant recours à l'IA pour gérer de grands volumes de contributions du public dans le cadre des processus de contrôle. Mme Maryam Aldhain (membre du Conseil des représentants de Bahreïn et membre de la Commission des affaires étrangères et de la défense) s'est appuyée sur ses recherches doctorales pour souligner l'importance du contexte culturel et juridique dans la mise en œuvre de l'IA, ainsi que le rôle de l'éducation et de la sensibilisation du public en tant que fondement de la politique en matière d'IA. Plusieurs participants ont également soulevé la question plus générale de l'utilisation de l'IA par les parlements dans le cadre de leurs propres travaux, thème central du programme de travail complémentaire du Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP, qui comprend notamment les [Lignes directrices pour l'IA dans les parlements](#) et le Cadre de maturité pour l'IA.

Prochaines étapes

Ce webinaire était le premier de la série *Actions parlementaires sur la politique de l'IA*, qui soutient la mise en œuvre des 13 recommandations de la Déclaration de Kuala Lumpur et offre aux parlements une plateforme leur permettant d'échanger leurs expériences et d'accéder à une expertise sur les questions de politique relatives à l'IA.

- **Deuxième webinaire** : [Lutter contre les deepfakes à caractère sexuel générés par l'IA](#), prévu le 25 juin 2026 (16 h 00-17 h 00, Genève, HAEC). Une note d'information de l'UIP sur les images intimes non consenties sera publiée avant le webinaire.
- **Semaine de la gouvernance de l'IA à Genève (6-10 juillet 2026)** : Trois événements se tiendront à Genève – le Dialogue mondial sur la gouvernance de l'IA, le Forum du SMSI 2026 et le Sommet mondial AI for Good – dans le cadre desquels l'UIP soutient l'engagement parlementaire. Les parlementaires et les membres du personnel qui prévoient d'y participer sont invités à prendre contact à l'avance.

En savoir plus

Pour en savoir plus sur le programme intitulé *Actions parlementaires sur la politique de l'IA* de l'UIP, veuillez consulter la page ipu.org/AI ou contactez le Secrétariat de l'UIP à l'adresse ai-policy@ipu.org.

Le présent document a été élaboré sur la base du webinaire de l'UIP intitulé Contrôle parlementaire en matière d'IA : premières expériences et enseignements tirés, qui s'est tenu le 20 mai 2026 et constituait le premier volet de la série Action parlementaire sur l'IA. Le webinaire était animé par M. Alex Read (consultant en politiques d'IA, UIP) et comprenait des interventions de Mme Khusela Sangoni (députée à l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud et Présidente de la Commission parlementaire chargée des communications et des technologies numériques) et de M. James Geoghegan (député à la Chambre des représentants d'Irlande et Vice-Président de la Commission mixte sur l'intelligence artificielle).